



# FSU du Val-de-Marne

Bulletin n°141  
Octobre 2023



Stage FSU94  
jeudi 23  
novembre

Fonction publique et  
services publics

**Fédération Syndicale Unitaire du 94**  
EPA, SNASUB, SNEP, SNEPAP, SNES, SNESup, SNETAP, SNICS, SNIPES-PJJ, SNIPIEN,  
SNUAS-FP, SNUITER, SNUEP, SNUipp, SNUPDEN

Avec une revalorisation bien en deçà des revendications salariales, le gouvernement, une fois de plus, affiche son mépris vis-à-vis des agents de la fonction publique. Le pacte enseignant a subi un premier revers cuisant dans le Val de Marne avec un taux de signatures très bas, mais sa seule existence est une lourde menace pesant sur le statut de fonctionnaire de l'éducation.

Dans le Val de Marne, le manque de professeurs et d'AESH se fait sentir à tous les étages, tandis que le rectorat persiste à faire augmenter les effectifs par classe et à refuser de compter les élèves des dispositifs ULIS comme étant présents en classe normale.

Dans le même temps, le ministre Attal multiplie les écrans de fumée pour masquer les vraies difficultés de rentrée : charge islamophobe contre l'abaya encore plus indécente après les révoltes pour Naël, vieux marronnier réactionnaire autour de l'uniforme à l'école, mise au pas militaire des jeunes *via* le SNU, plan de pure communication sur le grave problème du harcèlement scolaire, tout est bon.

Le ministre a également évoqué la possibilité de mettre en place des classes de niveau, en dépit de la recherche scientifique qui a montré combien ce système élitiste, favorable aux seuls premiers de la classe, était préjudiciable aux élèves les plus en difficulté. Cette remise en cause du collège unique s'inscrit dans une longue suite de choix politiques rétrogrades.

Tout cela reflète le manque criant d'investissement de l'État dans l'éducation et les collectivités et sa volonté de faire fonctionner les services publics sur un modèle privatisé, quand il ne peut encore les livrer au marché privé.

La FSU94 et les syndicats SNES, SNUipp, SNUITER, SNESUP du Val de Marne se mobilisent autour des questions d'éducation, de santé, de services publics à la hauteur des besoins des citoyen.nes.

La FSU94 appelle les agent.es à débattre autour des problèmes concernant la Fonction publique et les services publics lors du stage du 23 novembre 2023.

■ Cécile Quinson

## Plan régional de Santé, loi de financement de la Sécurité sociale Des moyens pour la santé et la protection sociale !

L'Agence régionale de Santé (ARS) va présenter dans quelques semaines son 3<sup>ème</sup> Plan régional de Santé (PRS). Il est défini comme un « document de référence pour les 5 ans à venir sur lequel vont se fonder les décisions structurant l'offre de soins, de prévention de la santé et d'accompagnement médico-social ».

Si les objectifs affichés comme « Réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé peuvent faire accord, il y a un décalage flagrant avec les moyens mobilisés et les enjeux en matière de santé auxquels la Région Île de France est confrontée.

Ce PRS3 s'inscrit dans un contexte de crise globale que les patients, les professionnels et les élus ne cessent de dénoncer avec :

- une crise chronique des urgences et de l'hôpital public,
- une situation de la médecine de ville tout aussi préoccupante (la Région Île-de-France est devenue un désert médical),
- un secteur médico-social et de l'aide à domicile en souffrance avec toujours moins de personnels et des crédits restreints, soumis aux dérives du privé lucratif (affaire -ORPEA),
- le désengagement de la Sécurité Sociale qui augmente le reste à charge des patients et les renoncements aux soins pour les plus précaires.

La crise sanitaire a fait éclater au grand jour les carences de notre système de santé soumis à des décennies d'austérité budgétaires et de politiques néolibérales.

Participant au Conseil territorial de santé (CTS) et au Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA), les retraités de la FSU ont jugé utile d'intervenir dans cette préparation en produisant une contribution à l'ARS dans laquelle ils rappellent les revendications nationales de la FSU :

- un plan d'urgence pour l'hôpital (fin des suppressions de lits, de la T2A ..) qui suppose d'augmenter le nombre de personnels formés et de mieux les rémunérer,
- un maillage équitable du territoire par la création d'un service public de premier recours avec des centres de santé et des médecins salariés pour mettre fin aux déserts médicaux,
- un pôle public du médicament et des produits de santé pour lutter contre la pénurie de médicaments,
- une prise en charge à 100 % par la Sécurité Sociale de la perte d'autonomie,
- un statut relevant de la Fonction Publique pour les personnels intervenant en Ehpad ou à domicile pour viser une revalorisation et une stabilité de l'emploi.-

Nous avons aussi souligné que, la santé dépendant aussi du contexte environnemental (changement climatique, pollution, logement, transports, conditions de travail ..) nous militons pour une réelle politique de prévention avec une revivification de la médecine scolaire et étudiante, et de la médecine du travail et le rétablissement des CHSCT.

Nous avons enfin condamné le désengagement récurrent de la Sécurité Sociale au profit des complémentaires santé, profondément inégalitaires et coûteuses, et rappelé notre exigence de justice sociale à travers une Sécurité Sociale qui rembourse tous les soins prescrits à 100 %.

Au niveau régional, même si la région ne pourra pas compenser les politiques libérales menées au plan national, l'Agence Régionale de Santé (ARS) peut identifier les besoins de chaque département en s'appuyant sur les collectifs de patients, les organisations syndicales, les élus. En ce sens l'Agence Régionale de santé doit :

- stopper la suppression de lits, de personnels et de services,
- améliorer la formation des personnels pour de meilleures rémunérations et développer l'attractivité des métiers,
- appuyer la création de centres de santé publics et les services d'accès aux soins (SAS),
- rénover le secteur Psychiatrique public et développer la formation continue des personnels.
- Nous attendons de l'ARS d'Île-de-France qu'elle construise un autre projet répondant aux besoins de la région, sans s'enfermer dans les contraintes budgétaires imposées.

C'est ce que, l'intersyndicale a défendu et fait partager au Conseil départemental de la citoyenneté et de la dépendance (CDCA) qui est sollicité pour donner son avis sur ce PRS3. De même, nous nous réjouissons de l'avis négatif rendu par le Conseil Régional sur ce PRS3, même si nous ne sommes pas dupes sur les intentions réelles de certains élus.

**Il faut exiger du Parlement une Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS 2024) qui inscrive les réponses budgétaires indispensables à l'accès de tous à un système de santé de qualité. Pour y contribuer, la FSU est signataire de la pétition « Pour un budget de la Sécurité Sociale répondant aux besoins de la population », à signer en utilisant le QR CODE ci-dessous.**



**24 octobre**  
**rassemblement des retraités près de Matignon**  
*pour remettre les pétitions exigeant immédiatement 10 % d'augmentation de nos pensions et l'ouverture de négociations pour rattraper le pouvoir d'achat perdu !*

## Stop au plan des Républicains à la tête de la région Île-de-France pour contractualiser et marchandiser nos écoles et nos établissements !

Depuis 2022 et la loi dite « 3DS » (pour différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification), les collectivités territoriales peuvent demander à l'État d'exercer de nouvelles compétences et de différencier le droit sur son territoire. L'idée étant, comme souvent avec les réformes sous Macron, de ne pas les imposer d'en haut mais au contraire, de susciter des demandes d'acteurs. trices anticipant les désirs de l'État, en matière d'austérité budgétaire qui le caractérise et de casse du service public et du statut de fonctionnaire, notamment.



**Un choc de décentralisation pour mieux casser le service public !**

C'est exactement ce que vient de faire la région Île-de-France en votant 40 mesures — qui nécessiteront toutes des lois pour devenir réalité — parmi lesquelles six concernent l'éducation:

- 1) Transformer les lycées professionnels en établissements publics locaux d'enseignement régional sous pilotage de la Région Île-de-France en les fusionnant avec les CFA afin de lui confier la gestion des formations en apprentissage.
- 2) Autoriser la Région Île-de-France à créer des « écoles primaires autonomes sous contrat ».
- 3) Confier à la Région Île-de-France une compétence de recrutement de professeur.es associé.es dans les lycées pour « ouvrir le corps enseignant à la société civile face à la crise des vocations » !
- 4) Autoriser la Région Île-de-France à fixer la composition des conseils d'administration des lycées généraux et technologiques.
- 5) Transférer les moyens de l'Éducation nationale consacrés à l'orientation en les attribuant à l'agence ORIANE.
- 6) Fusionner les trois CROUS franciliens en un seul Établissement public administratif rattaché à la Région Île-de-France.

**Le tableau est assez clair : par touches plus ou moins grosses, il s'agit de construire des établissements plus différenciés et sous le contrôle de la région, et qui vont permettre de créer un marché de l'éducation.**

Valérie Pécresse connaît bien la technique: elle l'a appliquée aux universités quand elle était ministre de l'Enseignement Supérieur de Sarkozy: la loi «d'autonomie des universités» de 2007 a durablement déstabilisé les établissements et les agent.es, mis en compétition généralisée ces établissements qui sont maintenant concurrencés par l'enseignement supérieur privé.

Les plans sont ici prévus de s'appliquer dans les lycées professionnels et généraux, en primaire, et dans des services transversaux (orientation, restauration), avec des nuances : il s'agit de prendre entièrement la main sur la filière professionnelle, mais seulement de faire de certaines écoles des écoles autonomes (les autres fonctionneront comme avant), et de modifier les recrutements et la démocratie interne des lycées.

Un grand absent: le collège! On comprend que l'opposition de certains départements tenus par la droite francilienne aurait été trop forte pour faire quoi que ce soit.

On aurait donc des lycées professionnels intégralement gérés par la région, que ce soit le personnel (qui seraient fonctionnaires territoriaux) ou la carte de formation, avec un conseil d'administration dominé par les industriels locaux; des lycées avec deux types de professeur.es: de statut national et local — ce qui casse encore plus le statut de fonctionnaire —, et un conseil d'administration verrouillé. Quant aux écoles primaires qui seraient créées, elle seraient gérées par la région qui fixeraient librement leurs programmes, leurs horaires, leurs recrutements (enseignant.es comme élèves) et leurs activités périscolaires.

### On voit très bien où cela mènerait !

Chaque établissement devra remplir des objectifs, par exemple d'employabilité, pour continuer à recevoir son budget (et sans budget, pas d'enseignant.es ou pas de rénovation!), et les agent.es seront complètement sous la coupe de leur chef d'établissement. On vantera la liberté des élèves, qui peuvent choisir l'établissement qui leur est le plus adapté — peut-être même qu'on fera une plateforme pour organiser l'affectation! On dira au revoir à toute mixité et à l'égalité des droits au service d'éducation publique gratuit et de qualité, seul garant de la réduction des inégalités sociales et scolaires.

Il s'agit aussi de pousser encore plus l'entrisme du privé, en particulier par le recrutement, qui rappelle d'autres initiatives déjà en cours dans notre département, comme l'Institut Louis Germain (qui a une convention avec le rectorat pour proposer du «tutorat d'excellence») ou l'association «Le choix de l'école» (qui forme des contractuel.les diplômé.es de grandes écoles).

D'autres incursions du privé dans nos établissements sont aussi généralisées au sein des cités éducatives, avec un accès direct et décomplexé à l'argent public destiné à la mise en œuvre de projets, que ce soient des associations privées ou des organismes en charge de l'évaluation qui ont pris la place de la Ligue de l'enseignement, par exemple au sein de la cité éducative d'Orly.

Nous ne pouvons pas accepter les propositions de la Région Île-de-France, qui sont complètement raccord avec les plans de contractualisation et marchandisation de l'école de Macron-Attal.

Ces propositions, si elles devaient aboutir, détruiraient un peu plus le service public d'éducation et le morcelleraient en un archipel d'établissements différenciés, certains low-costs, certains élitistes!

**Nous demandons l'abandon pur et simple des propositions des Républicains pour l'école et les combattons tout comme les politiques austéritaires et privatisatrices.**

Les syndicats éducation de la FSU 94



## Les mandats votés au dernier Congrès de Metz (2022) sur les « Pratiques et marchandisation de l'école-Les entreprises dans l'École, mini-entreprises, neutralité commerciale »

### I-2-7 Pratiques et marchandisation de l'école Corpus, Les entreprises dans l'École, mini- entreprises, neutralité commerciale (CF, II-2-9)

Défiscalisation de l'aide aux devoirs, pressions de lobbies pour faire entrer leur idéologie dans l'orientation et les programmes scolaires, leurs produits dans les pratiques pédagogiques, 2S2C, ouverture des financements de l'État à diverses entreprises se proclamant « éducatives »... la FSU demande que cesse le laisser-faire de l'État et des collectivités territoriales. **Les besoins des populations doivent être couverts par des services publics.**

Dans le secteur de la difficulté scolaire, la tendance à médicaliser l'échec scolaire et à externaliser les prises en charge (dans le secteur médico-social) est le signe d'une école qui ne s'engage plus pour les élèves les plus fragiles. La FSU demande des moyens, à commencer par des RASED complets et nombreux, pour assurer à nouveau des missions d'adaptation et de prévention des difficultés dans l'École. Dans un contexte où la contractualisation et les expérimentations (Cités éducatives) se multiplient, achevant d'individualiser le fonctionnement de chaque collège ou lycée, l'ouverture des établissements sur leur environnement social, culturel et économique sert souvent de prétexte à l'intrusion, hors de tout cadre réglementaire, de « partenaires extérieurs » – notamment dans le champ de l'orientation et des compétences psychosociales (communication non violente, discipline positive, ...) – qui naturalisent les causes réelles de l'échec scolaire en culpabilisant les élèves, charrient une conception dangereusement simplificatrice de nos métiers voire remettent en cause l'idée même d'un service public d'éducation.

À titre d'exemple, la promotion par le Ministère de l'Éducation nationale, à la faveur du Printemps de l'orientation, de nombreuses start-up et autres organismes privés proposant via le numérique, du mentorat, du tutorat, des tests ou encore des séquences clés en main, va de pair avec le démantèlement à l'œuvre du service public d'orientation.

Les officines de la filière du numérique éducatif (EdTech) et des associations fondées par des groupes industriels et financiers bénéficiant de confortables subsides publics (Chemins d'avenir, Énergie Jeunes, Proximité, Socrate, Télémaque, l'AFEV...) sont en embuscade, au service d'une offensive idéologique bien rodée : favoriser l'employabilité de la jeunesse et la former à l'esprit d'entreprise.

Les objectifs de ces structures vont à l'encontre du principe de neutralité du service public et ciblent en particulier les publics les plus fragiles : le vernis du mécénat et de l'« égalité des chances » leur permet de récupérer des données personnelles, de proposer des services payants ou encore de formuler des demandes d'agrément et des appels à subvention. Il en va de même des interventions d'associations d'anciens élèves de grandes écoles (les « Cordées de la réussite » : ESSEC / TrouveTaVoie,...) qui s'appuient, avec le blanc-seing de certains chefs d'établissement, sur le conseil pédagogique comme outil de déréglementation ou profitent des instances de proposition (CESC), quand elles ne détournent pas les temps de concertation en REP+.

**La FSU dénonce une nouvelle fois l'abandon du principe de neutralité du service public par l'Éducation nationale ainsi que la connivence manifeste de l'institution avec des officines de diffusion de l'idéologie de marché.**

**La FSU revendique la rupture définitive de certains partenariats de l'Éducation nationale (avec l'association Le Choix de l'école, par exemple). L'entrisme du privé au cœur du service public d'éducation doit cesser.** La multiplication des certifications privées, notamment en langue anglaise pour les spécialités de langue en cycle terminal, les BTS et les formations universitaires de premier cycle, constitue une marchandisation et une externalisation du travail des enseignants ainsi que la dépossession de leur expertise.

La multiplication de dispositifs comportant des appels à projet favorise l'affectation de l'argent public vers l'école privée. **Pour la FSU, les financements publics doivent aller à la seule école publique.** Plan mercredi, cités éducatives, internats d'excellence, vacances apprenantes, 30 minutes d'APQ... contribuent à renvoyer la réussite scolaire à l'extérieur de l'école et à entretenir la confusion des rôles. Tous ces dispositifs d'externalisation de l'action éducative manquent de lisibilité. **La FSU en demande l'abandon car c'est le rôle et la responsabilité de l'État que de permettre à toutes et tous de bénéficier des mêmes enseignements.** Dans l'enseignement agricole, cette marchandisation de la formation est le résultat du désengagement continu de l'État au profit d'officines privées (Hectar, UniLaSalle, Fondation Hulot, Lactalis, ...).

**Ce qui relève des connaissances scolaires enseignées à l'école ne doit être validé que dans le cadre de diplômes qui doivent rester certificatifs.**

Supplément au Pour n° 239-mars 2022



## Motion adoptée à l'unanimité des 580 participants à la RIS intersyndicale Snudi-FO, FSU-SNUipp, CGT Éduc'Action, Sud éducation, CNT-Education contre les évaluations d'écoles



### Face à la tentative ministérielle d'imposer la mise en place d'évaluations d'école à la rentrée 2023 et les années suivantes dans les écoles du Val-de-Marne,

Considérant que :

- Aucun texte réglementaire n'encadre aujourd'hui les évaluations d'école ;
- La participation à une évaluation d'école ne figure pas dans les Obligations de Service Réglementaires des enseignant-es du 1er degré : rien dans les ORS ne peut leur imposer de mettre en œuvre une « auto évaluation », qui plus est avec les parents, les élèves, les personnels municipaux, les « partenaires » ou les élu-es locaux-ales, ni de supporter une « évaluation externe » !
- Les rapports d'auto-évaluation et d'évaluation externe, communiqués à la municipalité et aux représentant-es de parents permettraient à ces derniers de comparer, classer et s'ingérer dans le fonctionnement des écoles. Cela pourrait remettre en cause le cadre national de l'École publique et notre statut avec la multiplication de projets territoriaux imposés à chaque école dans la droite ligne de l'expérimentation marseillaise. Ces évaluations pourraient constituer le socle de la mise en place des écoles primaires autonomes sous la tutelle de la Région comme le demande le Conseil Régional à travers la saisine au gouvernement le 20 septembre 2023 ;
- Il s'agit clairement d'un nouvel outil dans la politique managériale et néolibérale du président Macron, au même titre que les contrats d'accompagnement, les « écoles du futur », les cités éducatives, ... ; nouvel outil qui ressemble dangereusement à un audit d'entreprise. Ce dispositif pourrait conduire à des dérives clientélistes et des pressions sur les personnels, avec un risque d'aboutir à une politique de contractualisation pluriannuelle.
- Alors que le manque de moyens épuise les enseignant-es, c'est une nouvelle tâche chronophage demandée aux équipes alors que les 108 heures sont largement dépassées dans toutes les écoles ;

Les 580 participant-es, de près de 250 écoles, réunis lors de la RIS intersyndicale organisée par le SNUDI-FO 94, le SNUipp-FSU 94, la CGT Éduc'Action 94 et SUD éducation 94 demandent l'abandon des évaluations d'écoles et invitent les équipes à refuser de s'y engager en adoptant cette motion en conseil des maîtres, motion qui sera portée à la Direction académique.

Au lieu de ces évaluations d'écoles chronophages et néfastes, nous demandons en priorité des moyens humains et que les équipes puissent disposer des 108 heures sans pression et sans injonction hiérarchique.

Le SNUDI-FO 94, le SNUipp-FSU 94, la CGT Éduc'Action 94, SUD éducation 94 et la CNT refusent la transformation de l'École publique en établissements autonomes dont les personnels seront évalués par les élèves, les parents d'élèves et les collectivités territoriales et défendra pied à pied le statut national des personnels.



## Les fonctionnaires territoriaux, des fonctionnaires de seconde main ?

### Déclaration de la section FSU de Vitry sur Seine au comité social territorial du 29 septembre 2023, portant sur l'épineux sujet de la prime inflation pour les agents territoriaux

La FSU Territoriale s'est associée au boycott du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) avec les autres organisations syndicales représentatives le mercredi 20 septembre 2023.

Nous avons ainsi manifesté notre opposition aux textes présentés par le gouvernement, et notamment celui sur la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour les territoriaux.

Par ailleurs, nous tenons également à vous faire part des principales raisons du boycott du CSFPT par les organisations syndicales :

-Le caractère facultatif de la prime : les employeurs territoriaux ont la possibilité de ne pas la verser. Ce qui crée une inégalité de traitement entre les agents selon leur lieu d'exercice et leur statut. Cela remet en cause le principe de parité indemnitaire avec la fonction publique d'État, qui garantit que les agents territoriaux bénéficient des mêmes avantages que leurs homologues de l'État.

-Le montant plafonné de la prime : le montant maximum de la prime est de 800 euros, ce qui est insuffisant pour compenser l'inflation. Selon l'Insee, l'inflation a atteint 2,2 % en août 2023, soit le plus haut niveau depuis 2012. Cela signifie que le pouvoir d'achat des agents territoriaux a baissé de façon significative. La prime exceptionnelle ne permet pas de rattraper cette perte, d'autant plus qu'elle est soumise à l'impôt sur le revenu et aux cotisations sociales.

-L'absence de négociations : les syndicats ont demandé au gouvernement d'ouvrir des négociations sur une véritable revalorisation du pouvoir d'achat des agents territoriaux. Ils réclament une augmentation générale des salaires, qui sont gelés depuis 2010, ainsi qu'une revalorisation des grilles indiciaires et des primes

**Le boycott du CSFPT par les organisations syndicales est un signal fort de leur mécontentement face à la politique du gouvernement en matière de pouvoir d'achat des agents territoriaux.**

Nous estimons que le gouvernement méprise les agents territoriaux, qui assurent pourtant des missions essentielles au service public et à la cohésion sociale.

Nous rappelons que cette prime, qui a été instaurée pour les agents de la fonction publique en 2022, est censée compenser la perte de pouvoir d'achat des agents publics face à la hausse des prix. Elle est versée sous conditions de ressources, et peut atteindre jusqu'à 800 euros.

Nous soulignons que les agents de la fonction publique territoriale ont droit à cette prime au nom du principe de parité indemnitaire avec la fonction publique d'État, inscrit dans l'article L 714-4 du Code général de la fonction publique. Ce principe implique que les collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent fixer les régimes indemnitaires de leurs agents dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'État.

Aussi, nous demandons donc à l'exécutif de prendre dès maintenant la décision du versement de cette prime aux agents éligibles, sans attendre le décret du gouvernement. La municipalité dispose en effet de la possibilité de verser cette prime en une ou plusieurs fois, selon les modalités qu'elle choisit, dans le respect du cadre réglementaire.



Nous considérons que cette prime est une mesure de justice sociale et de reconnaissance du travail des agents territoriaux, qui contribuent au service public et au bien-être des habitants. Nous rappelons que les agents communaux sont aussi des administrés, des citoyens et des acteurs du développement local. Ils méritent donc d'être traités avec équité et dignité.

Nous ajoutons que les agents communaux de Vitry-sur-Seine attendent avec impatience cette prime, qui représente un soutien financier non négligeable dans le contexte actuel. Le silence et la méfiance de l'exécutif sur ce sujet ne font qu'alimenter le désarroi et le sentiment d'être délaissés par leur employeur. Les agents attendent un geste fort et concret de la part de la municipalité, qui se dit solidaire des classes moyennes et des plus démunis en cette période d'inflation.

Nous dénonçons également l'incohérence entre les discours sur l'inflation et les conséquences sur les habitants, et la réalité vécue par les agents communaux de Vitry-sur-Seine, qui ne sont pas une communauté à part et subissent de plein fouet l'augmentation du coût de la vie. Nous soulignons que cette situation touche plus particulièrement les agents avec des bas revenus, qui peinent à boucler leurs fins de mois.

Par conséquent, nous appelons l'exécutif à faire preuve de solidarité et de responsabilité envers ses agents, en leur accordant cette prime sans délai.

**Le SNUTer 94 prendra toute sa place dans les échanges avec les collectivités du 94 pour leur demander d'appliquer cette prime inflation.**

# STAGE FSU94

## Fonction publique et services publics



**LA FONCTION PUBLIQUE FACE AUX POLITIQUES ULTRALIBERALES.**

**QUELS MOYENS POUR LES SERVICES PUBLICS ?**

Comment lutter pour des services publics qui répondent vraiment aux besoins de la population, qui assurent des conditions de travail dignes et permettent une bifurcation écologique socialement juste ?

[Intervenant.e.s](#)

Claire Bornais, responsable du secteur Fonction Publique à la FSU

Gérard Aschieri, ancien secrétaire général de la FSU



Stage FSU 94

Jeudi 23 novembre 2023

Maison des syndicats de Créteil

**INSCRIVEZ-VOUS !**  
**Avant le 23 octobre**  
**Sur notre site : [fsu94.fsu.fr](http://fsu94.fsu.fr)**

*La FSU du Val-de-Marne organise un stage Fonction Publique et Services Publics le jeudi 23 novembre 2023.*

*Le stage se déroulera à la maison des syndicats de Créteil de 9 h 30 à 16 h.*

**PROGRAMME :**

État des lieux des services publics en France  
et des attaques passées, en cours ou à venir.

Comment expliquer que les services publics craquent  
alors que les dépenses publiques sont en augmentation ?

Pourquoi certains services publics ne sont plus assurés par des agents publics,  
et quels problèmes cela pose ?

Comment les services publics sont devenus des marchés à conquérir  
pour le capitalisme ?